

Règlement French National 2018

QUAND JE VIENS AU FRENCH NATIONAL JE M'ENGAGE À :

- Être responsable de l'ensemble des membres de l'équipage.
- Ne pas conduire en état d'ébriété.
- Ne pas conduire sur la piste tout terrain sans autorisation
- Utiliser mon groupe électrogène seulement de 10h à 22h
- Ne pas rouler sur la piste avec des pneus excédant 235/85/16
- Être pleinement responsable dans le cas de dégât matériels ou sur tiers pendant la durée du rassemblement.

Condition d'inscription:

1 Seuls les véhicules inscrits, de marque Land Rover, sont admis dans l'enceinte du French National. Pas de Quad, mini-quad, pas de moto, mini-moto, pas de camping-car. Le rassemblement est réservé aux Land Rover.

2 La réunion est prévue du samedi 19 au dimanche 20 mai. Les participants peuvent arriver le vendredi soir 18 Mai (à partir de 16H) et quitter le bivouac le lundi. (L'Espace du château de Signy le Petit doit être libéré le lundi 21 mai à 14h).

3 Les participants doivent remplir un bulletin, pour chaque Land Rover inscrite. Ce bulletin doit être clairement et complètement rempli, le règlement signé, et renvoyé à Land Service, avec les frais d'inscription. Pas de pré-réservation possible au téléphone. Date limite d'inscription par correspondance : 09 mai 2018. Après le 17 mai 2018, en cas d'annulation, les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

4 Le prix d'inscription pour un véhicule publicitaire correspond au montant d'une publicité d'¼ de page dans la presse spécialisée soit 350 Euros H.T. Une facture sera établie au nom de l'entreprise qui souhaite faire sa promotion pendant le French National, elle devra être réglée pour que la Land Rover puisse être stationnée et circuler sur le bivouac.

Assurance:

5 Land Service société organisatrice du French National a souscrit un contrat d'assurance pour sa responsabilité civile en tant que loueur, locataire et organisateur. Elle ne pourra en aucun cas être tenue **pour responsable dans les cas de tous dommages matériels et corporels pour les participants, entre eux, ou, vis à vis d'un tiers**, ni pour les dégradations, pertes ou vols d'effets personnels.

6 Chaque participant doit être couvert par sa propre assurance, responsabilité civile et automobile. Avertir, le cas échéant, son assureur afin qu'il couvre vos loisirs.

7 Les participants s'engagent sur la piste Tout Terrain, dans les jeux et concours, sous leurs totales responsabilités et assument les risques qu'ils encourent pour eux-mêmes et leurs passagers.

8 Les participants sont tenus responsables, aussi bien moralement que financièrement, de toute dégradation, pollution ou préjudice qu'ils pourraient occasionner.

Règles du rassemblement:

9 - Toutes les Land Rover inscrites, qui circulent sur le bivouac, même celles qui sont arrivées sur plateau, doivent avoir un autocollant avec leur numéro d'inscription sur leur pare-brise. Les cartes grises, cartes vertes d'assurance et contrôles technique, du véhicule doivent être à jour et en règle...

(L'autocollant du numéro d'inscription est remis lors de votre première entrée sur le domaine). Les conducteurs des véhicules doivent être en possession du Permis de Conduire en état de validité. Sous aucun prétexte, un enfant ne doit prendre le volant.

Date et signature précédée de la mention: « Règlement lu et approuvé »

(Pour les inscriptions en ligne, il faut cocher la case en bas du formulaire d'inscription)

10 Les participants sont libres de s'engager à leurs propres risques sur la piste et dans les jeux Tout-terrain. Cette réunion de LAND ROVER n'est en aucun cas une sortie 4x4, ni une épreuve sportive classée et chronométrée.

11 Les participants doivent conduire de manière courtoise, la circulation se fait selon les règles du code de la route (exemple : ne pas rouler à contre sens dans la piste du château, marquer l'arrêt aux croisements...). Ils ne doivent pas déplacer les ralentisseurs à l'entrée des bivouacs et les bandes de rubalise ou barrières qui ferment certaines zones. Sur la piste respecter le balisage. Ne pas détruire les digues ou drainage. Ne pas créer de nouvelles pistes (sous peine d'exclusion immédiate). Lors de difficultés, ne pas insister en labourant le sol, se faire aider. Pas de pneus supérieurs à 235/85/16 ils attaquent trop les pistes de franchissements et diminuent la durée de vie de ces dernières.

12 Tout participant doit rouler «au pas» sur le bivouac, où il n'y a pas d'allée de circulation balisée. Attention, particulièrement aux enfants. Vous devez adopter une allure douce, les 30 km/h sont de rigueur dès que vous rentrez sur le domaine. Ralentissez à l'abord de piétons et de véhicules à l'arrêt.

13 Les enfants sont sous l'entière et unique responsabilité de leurs parents, y compris sur l'espace jeux mis à disposition par l'organisateur. Sous aucun prétexte ils ne doivent conduire les véhicules (sous peine d'exclusion de l'équipage entier du rassemblement).

14 **Interdiction, la nuit, d'aller sur la piste tout terrain de 19h30 à 9 heures du matin**, à cause du danger et du bruit. Passé 22h la circulation sur le site devient pédestre. L'entrée au French National n'est plus acceptée après 22h, plus d'arrivée en voiture pour rejoindre les tentes, il faudra laisser la voiture dans le parking du site.

15 Attention sur le site, le bivouac et la piste pas de coup de Klaxon importun! La nuit tombée pas de bruit de moteur style groupe électrogène (l'usage est toléré seulement entre 10h et 22h) ou pire, moteur ou échappement «trafiqué».

16 Respect des propriétés des riverains. Ne pas dépasser les limites du bivouac. Ne pas s'installer chez les voisins, ne pas couper d'arbres, de branches ou ramasser le bois déjà coupé. Nous recommandons à nos participants de ne pas utiliser les chemins privés entourant le site du rassemblement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité dans le cas d'une infraction constatée par les autorités locales à l'encontre d'un participant qui aurait emprunté un chemin qu'il avait coutume d'utiliser les années précédentes. Attention ces infractions peuvent entraîner de lourdes sanctions.

17 **L'alcool au volant est une faute impardonnable.** Tout participant en état d'ébriété au volant sera exclu du rassemblement sur la décision des organisateurs ou de plusieurs autres participants qui auront remarqué son comportement dangereux. Il en est de même pour toutes les consommations de substances illicites.

18 L'entrée de la Piste et du Bivouac est fermée et gardée, la nuit, de 22 heures à 8 heures.

19 Les chiens sont acceptés pendant ce week-end à la condition qu'ils soient discrets et impérativement tenus en laisse auprès de vous sur tout le domaine, et vacciné contre la rage.

20 Les participants doivent utiliser les emplacements prévus pour le dépôt des ordures et des bouteilles. Le tri devient obligatoire : Sacs noirs pour les cartons et les emballages; sacs transparents pour les déchets organiques ; les verres ne doivent pas être mélangés avec les poubelles et doivent être mis au container dédié. Nous vous demandons de respecter la nature et ne pas jeter n'importe où papiers, cigarettes et autres déchets.

21 Aucune activité commerciale n'est admise sur le bivouac. Un espace dédié aux exposants sera ouvert spécialement en face du château (contacter LAND SERVICE pour plus d'information). Aucun cours de pilotage n'est accepté sauf ceux éventuellement encadrés par les membres avalisés par LAND SERVICE.

22 Un extincteur doit être présent dans chaque voiture, il vous sera demandé lors de votre première entrée.

23 La transgression d'un seul des articles du présent règlement entraînera l'exclusion immédiate. Les organisateurs et les personnes chargées de la sécurité seront seuls juges et de ce fait, aucune réclamation ne sera prise en considération.

Document à renvoyer signé avec l'inscription complété et signé avant le 09 Mai (sous réserve des places disponibles)

Pour la procédure par internet cocher la case « j'accepte le règlement » remplace la signature manuscrite.